



Présentation de l'analyse coûts-avantages (Ouranos)

Présentation et validation des OCMHH

18 février 2021



- Présentation des résultats de l'analyse coûts-avantages (Ouranos) dans le cadre du projet FCM
- Retour sur la tournée municipale OCMHH
 - Problématiques soulevées
- Présentation et validation des OCMHH

À la suite de la mise en place de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), les OBV doivent déterminer au moins un objectif de conservation des milieux humides et un objectif de conservation des milieux hydriques.

« la conservation se définit comme un ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures »

MRC de Lotbinière et Lévis

- Approvisionnement en eau potable
- Inondations



Rivière Beaurivage, MRC de Lotbinière

MRC de La Nouvelle-Beauce

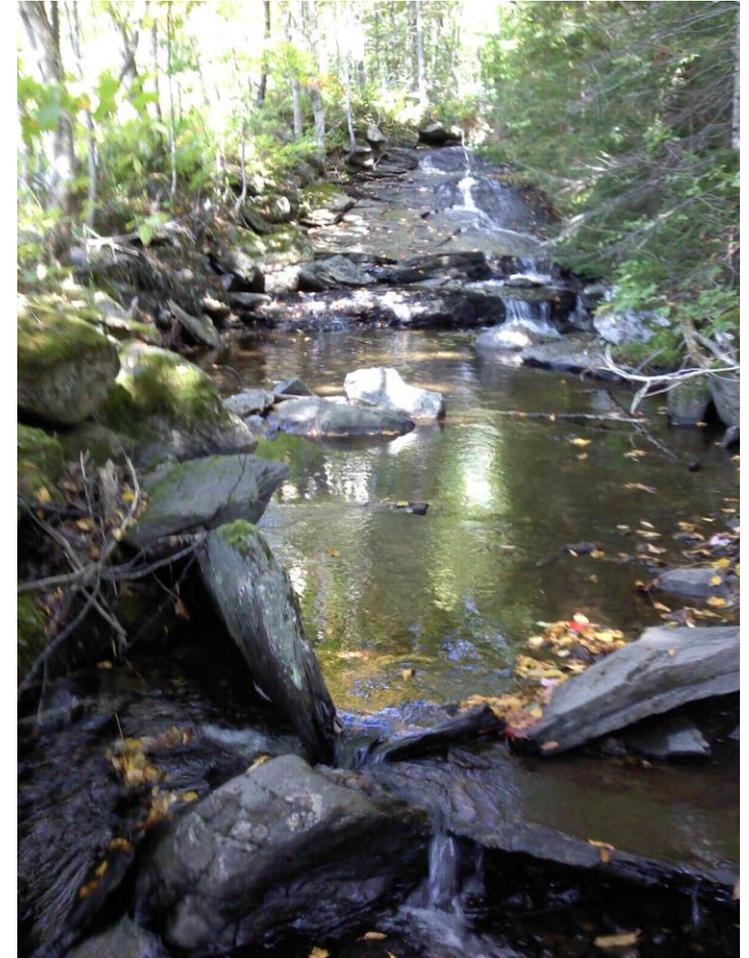
- GDEP
- Approvisionnement en eau potable
- Inondations



Parc nature Domaine Taschereau, MRC de La Nouvelle-Beauce

MRC des Appalaches

- Inondations



Rivière du Cinq, MRC des Appalaches
© COBARIC

MRC Robert-Cliche

- Inondations



Rapides du Diable, MRC Robert-Cliche

MRC de Beauce-Sartigan

- Installations septiques individuelles
- Inondations



Chute Portage, MRC de Beauce-Sartigan

MRC des Etchemins

- Installations septiques individuelles
- Inondations
- Aménagements en forêt privée



Lac des Abénaquis, MRC des Etchemins
© André Poulin

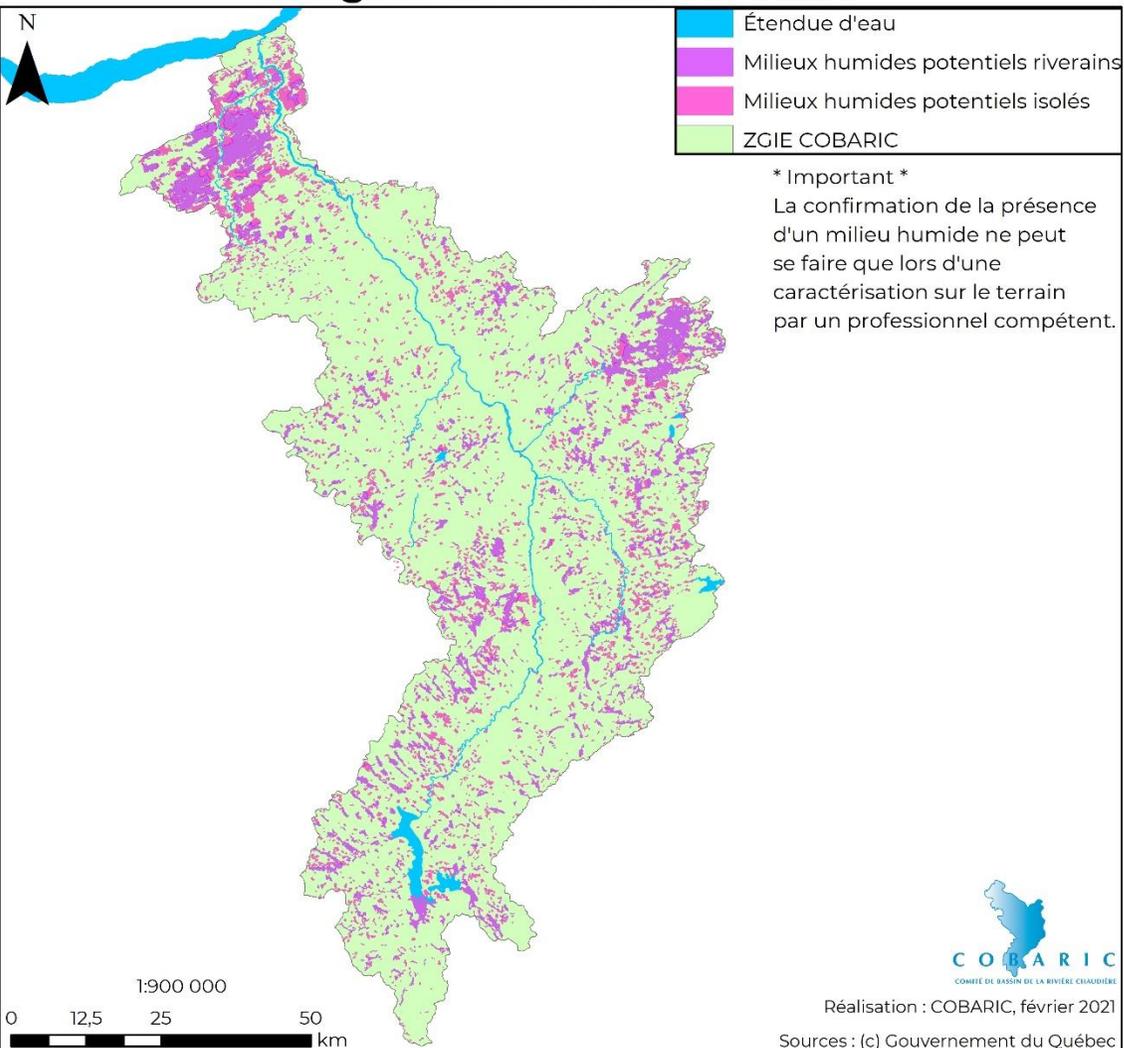
MRC du Granit

- Approvisionnement en eau potable
- Installations septiques individuelles



ZEC Louise-Gosford, MRC du Granit

OCMHH pour la zone de gestion intégrée de l'eau du COBARIC

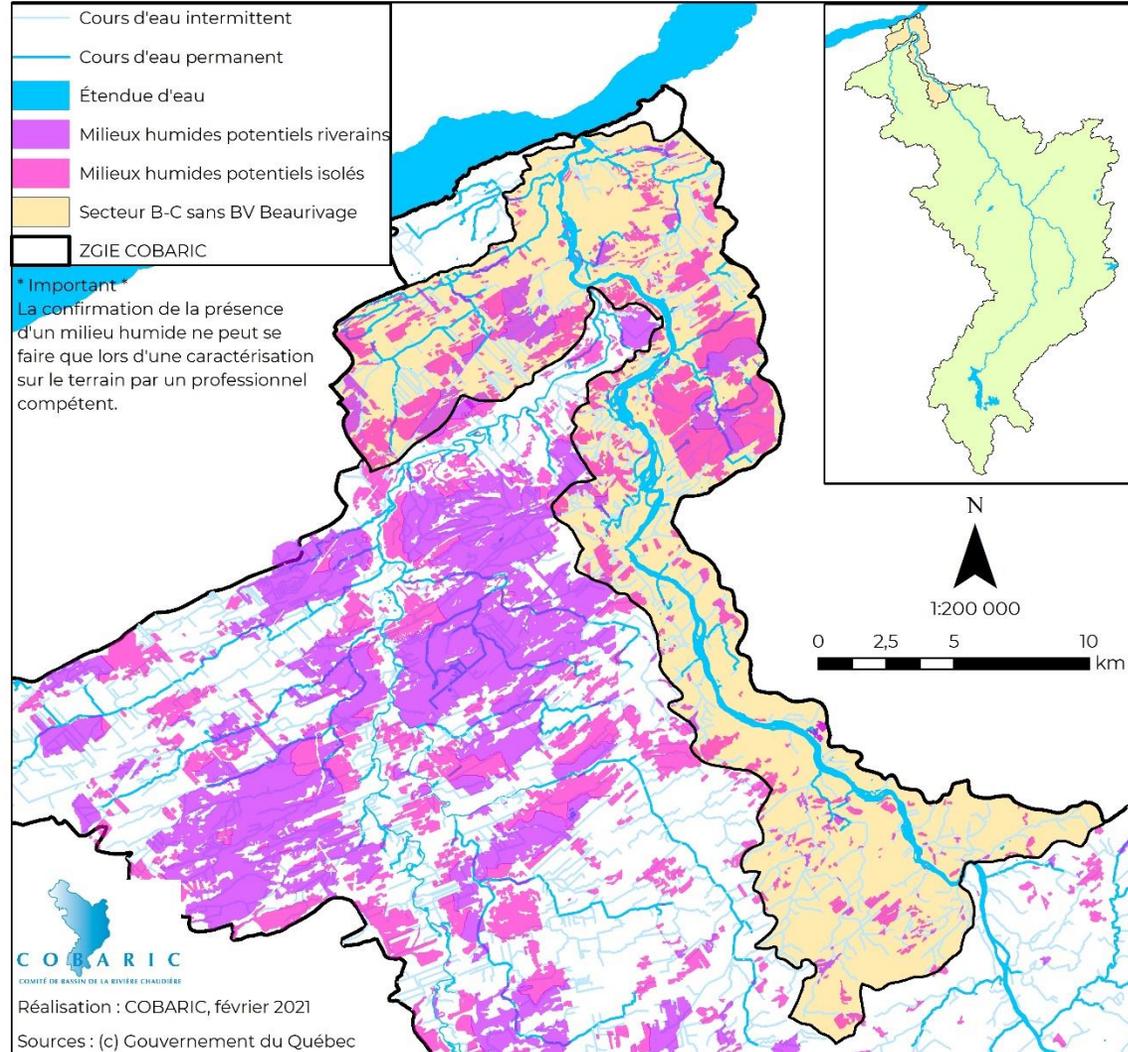


Milieus hydriques

- Dans la zone de gestion intégrée de la Chaudière, conserver l'état naturel des plaines inondables d'ici 2025
- Dans la zone de gestion intégrée de la Chaudière, restreindre les usages dans les aires d'affectations situés dans les corridors d'inondabilité d'ici 2025 à l'exception des aires d'affectation de conservation, récréatif ou tout autre aire d'affectation permettant la conservation des usages liés aux corridors d'inondabilité

OCMHH – Basse-Chaudière

OCMHH pour le secteur de la Basse-Chaudière, sans le bassin versant de la rivière Beaurivage

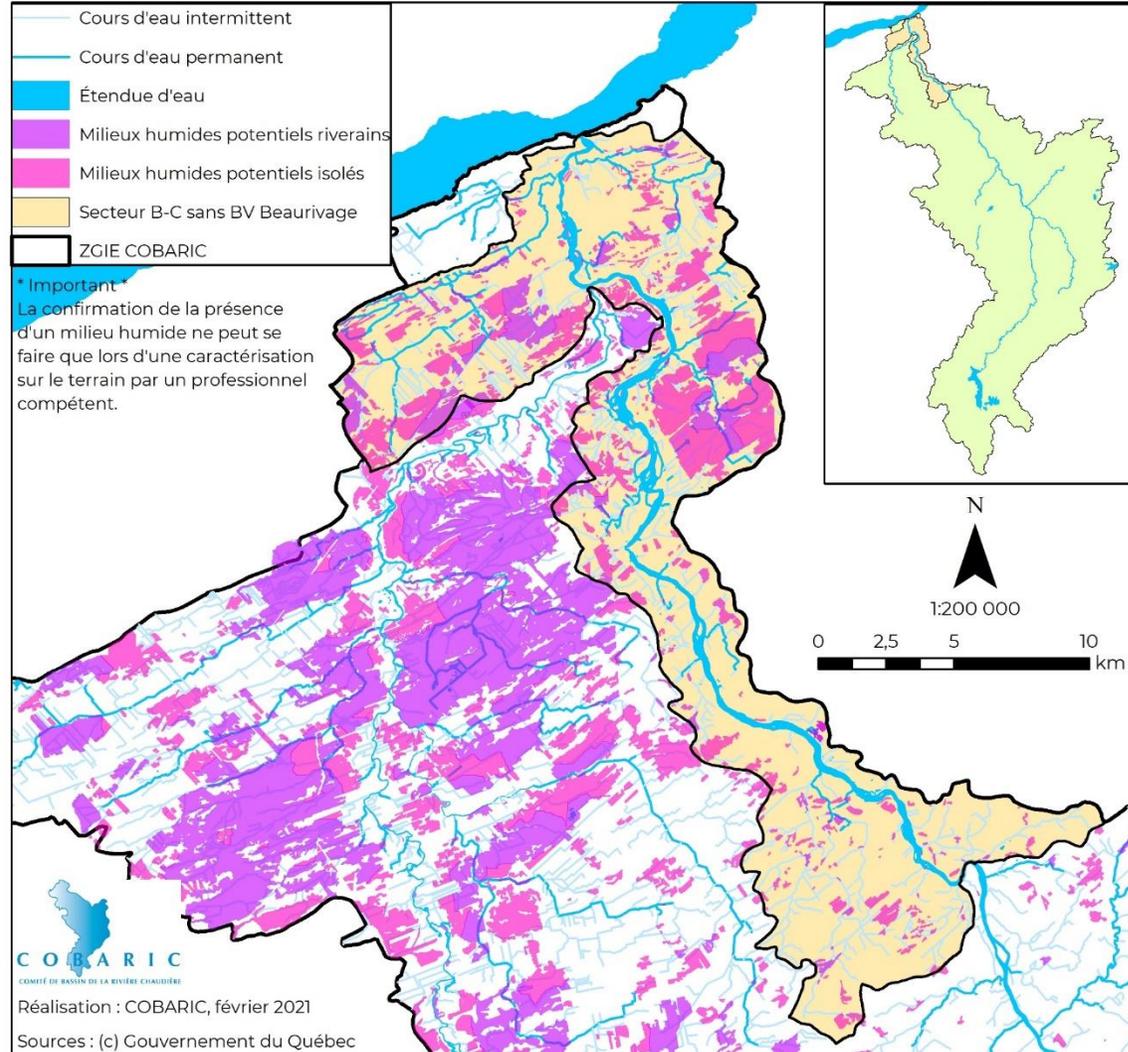


Milieus hydriques

- Dans le secteur de la Basse-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Beaurivage, conserver la qualité des bandes riveraines existantes sur tous les cours d'eau d'ici 2025
- Dans le secteur de la Basse-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Beaurivage, augmenter la superficie des bandes riveraines de 100% d'ici 2030

OCMHH – Basse-Chaudière

OCMHH pour le secteur de la Basse-Chaudière, sans le bassin versant de la rivière Beaurivage

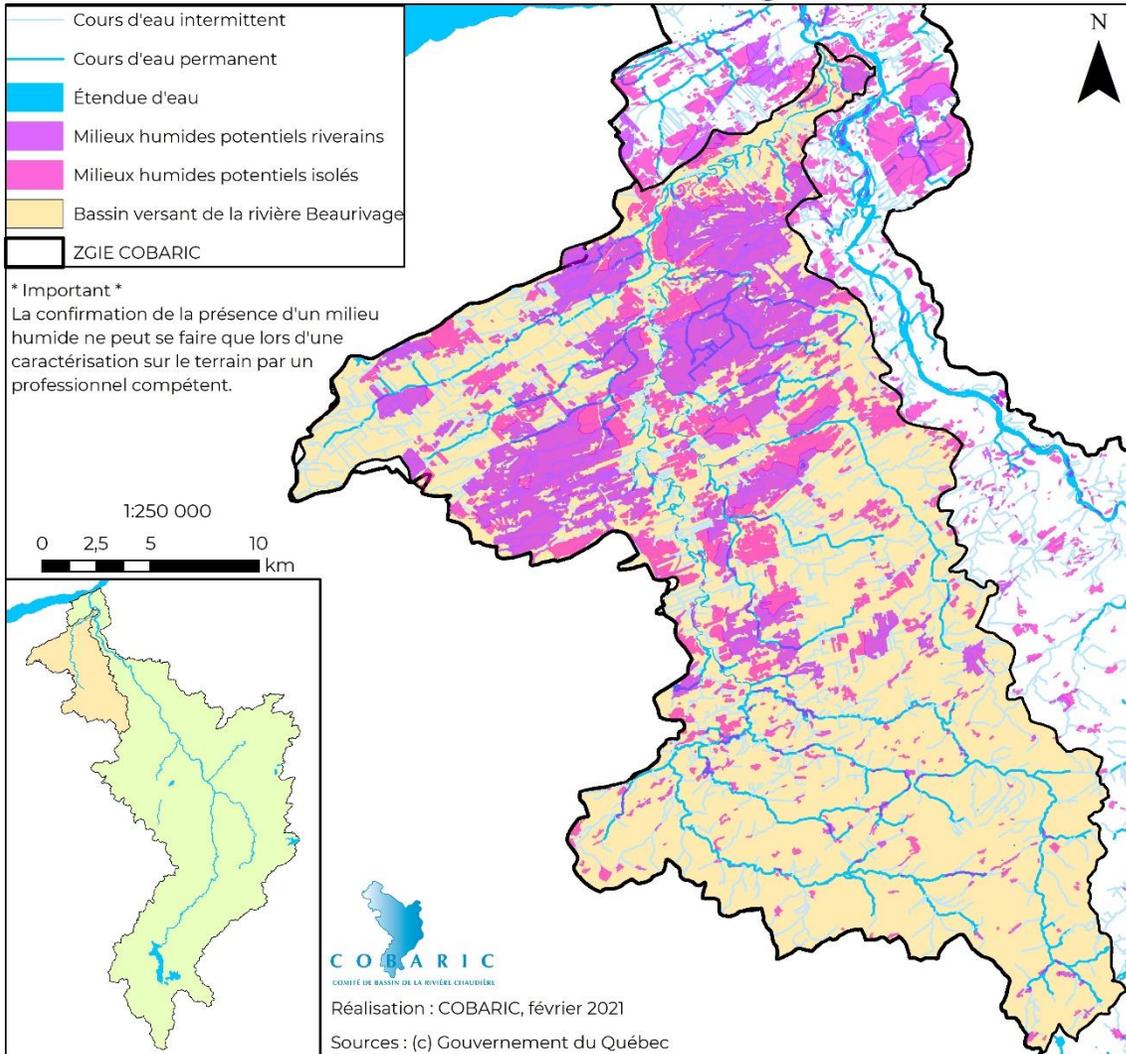


Milieux humides

- Dans le secteur de la Basse-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Beaurivage, conserver les milieux humides riverains existants d'ici 2025
- Dans le secteur de la Basse-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Beaurivage, en milieu urbain, conserver tous les milieux humides ayant un intérêt pour la communauté locale d'ici 2025

OCMHH - Beaurivage

OCMHH pour le bassin versant de la rivière Beaurivage



Milieus hydriques

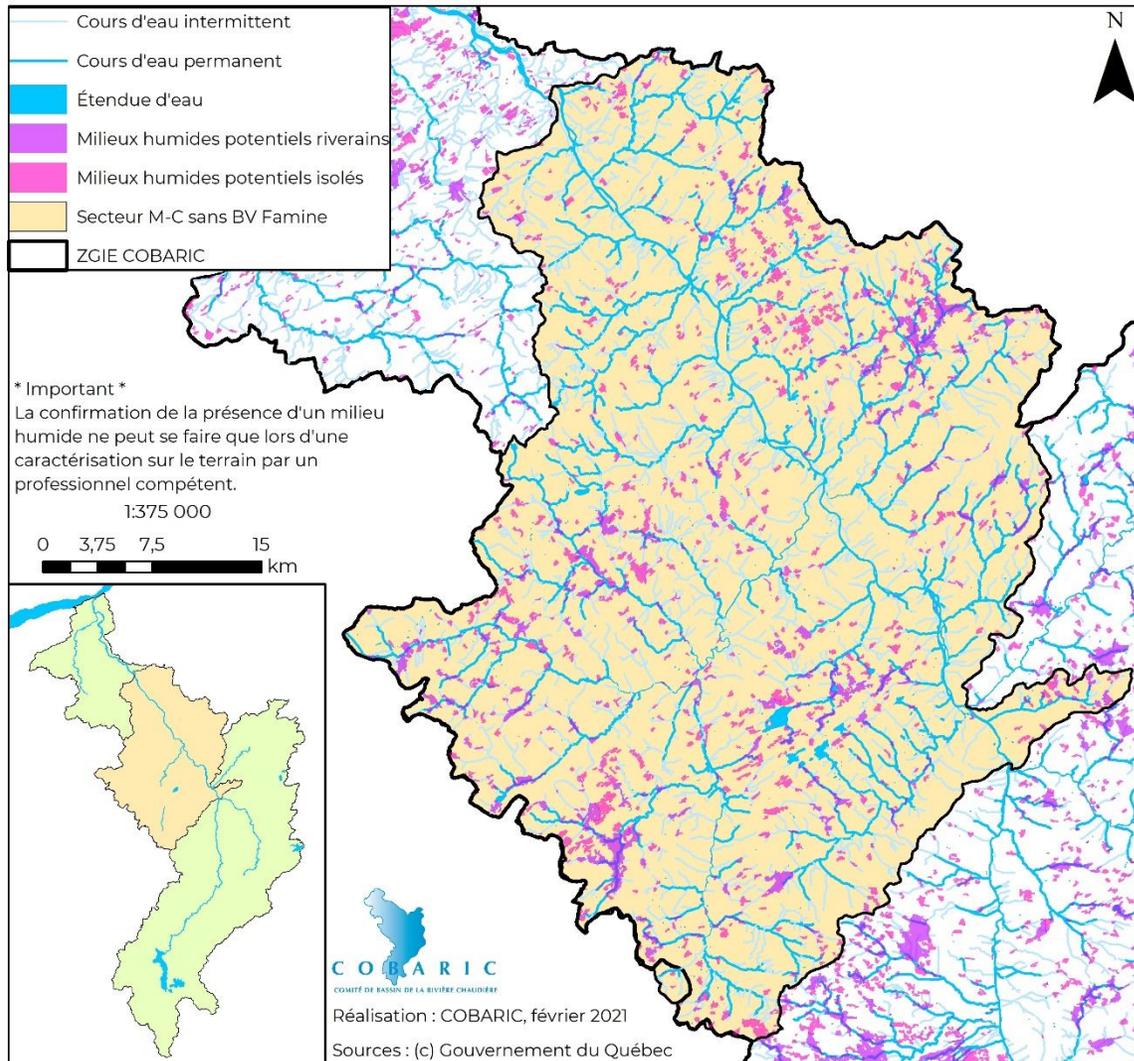
- Dans le bassin versant de la rivière Beaurivage, augmenter la qualité des bandes riveraines d'une classe d'IQBR standardisée d'ici 2030
- Dans le bassin versant de la rivière Beaurivage, conserver le caractère naturel des milieux hydriques en milieu forestier d'ici 2025

Milieus humides

- Dans le bassin versant de la rivière Beaurivage, conserver les milieux humides riverains existants d'ici 2025
- Dans le bassin versant de la rivière Beaurivage, en milieu urbain, conserver tous les milieux humides ayant un intérêt pour la communauté locale d'ici 2025

OCMHH – Moyenne-Chaudière

OCMHH pour le secteur de la Moyenne-Chaudière, sans le bassin versant de la rivière Famine

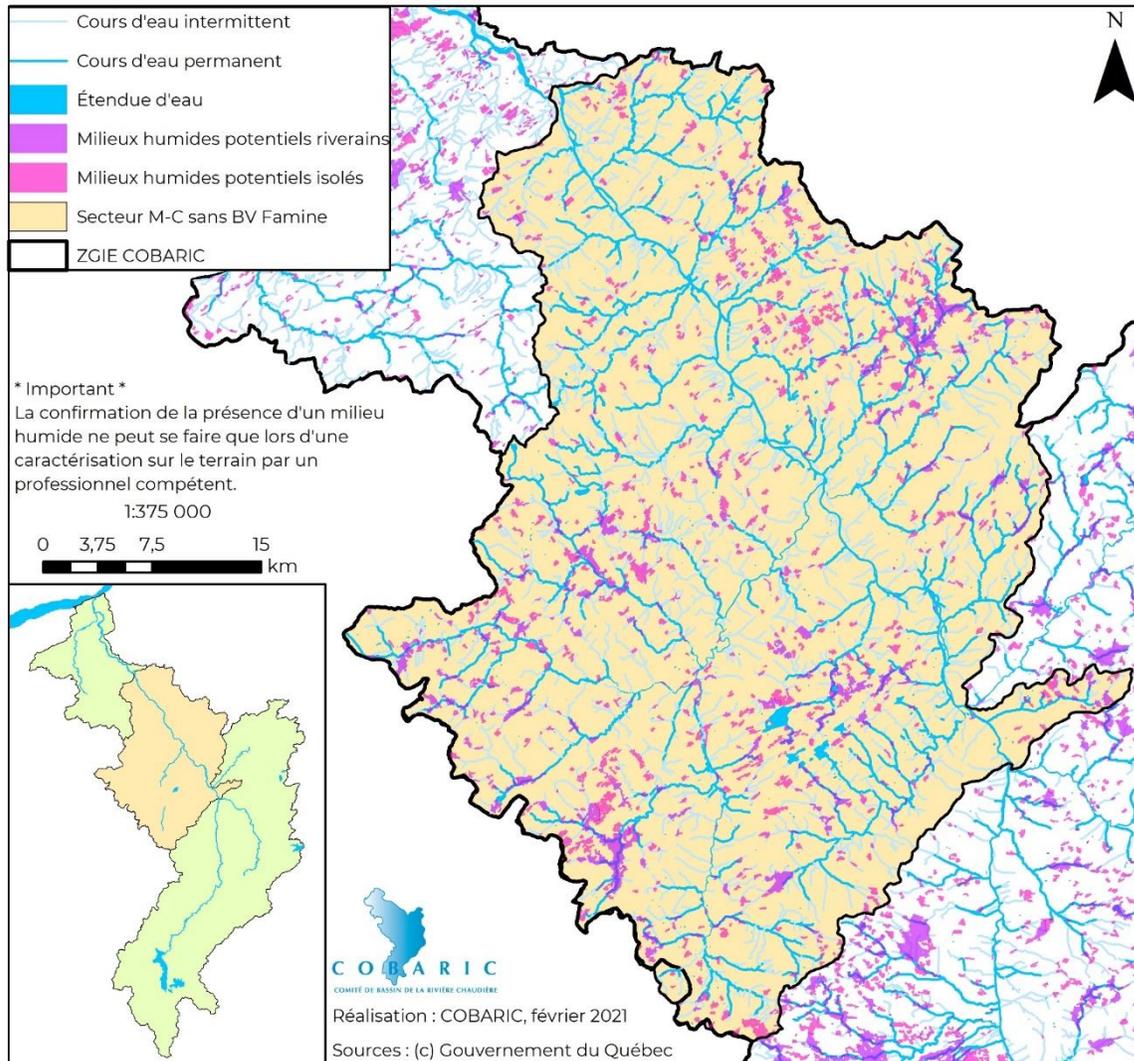


Milieus hydriques

- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, conserver la qualité des bandes riveraines existantes sur tous les cours d'eau d'ici 2025
- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, augmenter la superficie des bandes riveraines de 100% d'ici 2030
- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, restaurer les milieux hydriques jusqu'à l'atteinte du seuil de concentration des coliformes fécaux pour les activités primaires d'ici 2030

OCMHH – Moyenne-Chaudière

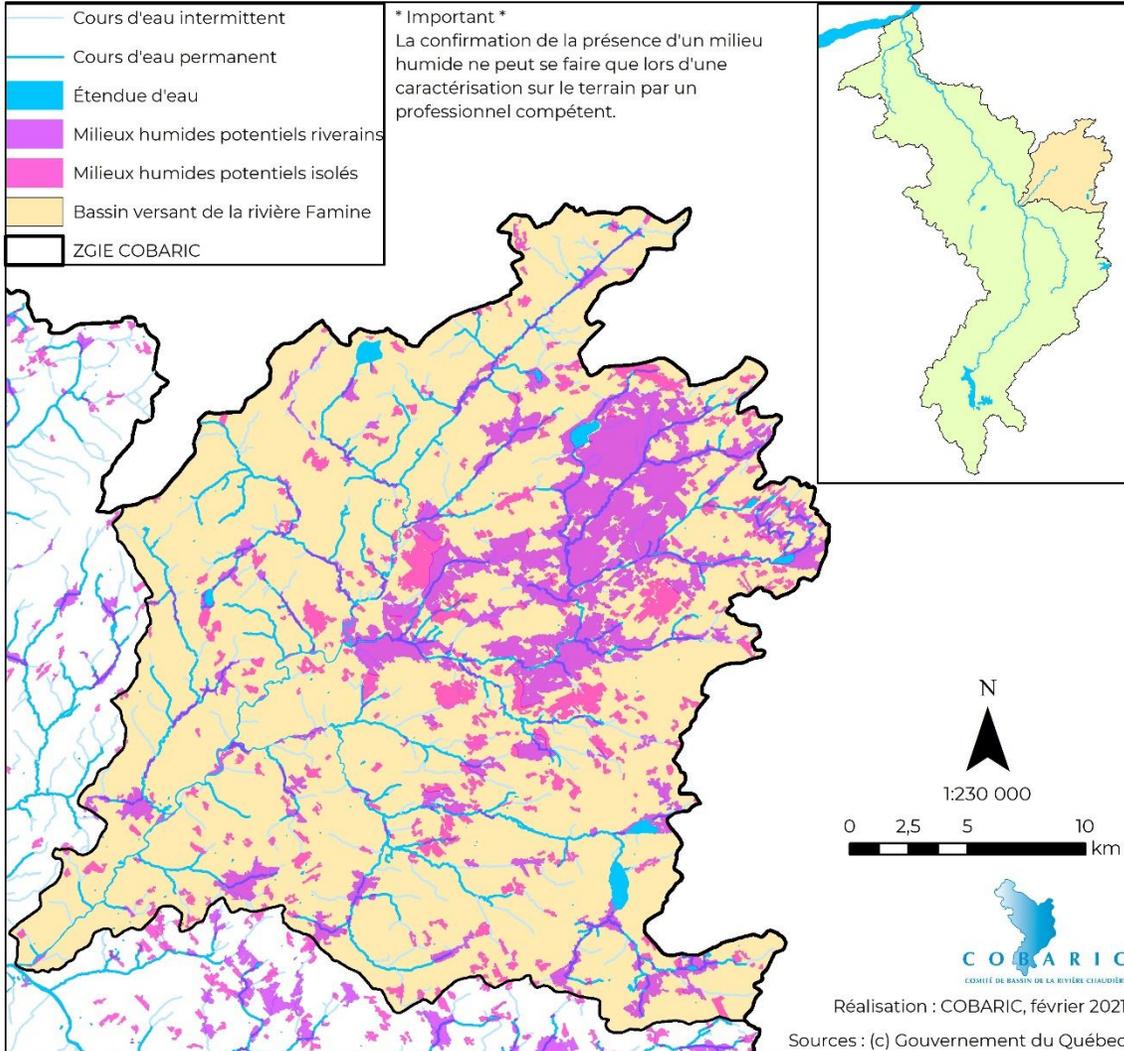
OCMHH pour le secteur de la Moyenne-Chaudière, sans le bassin versant de la rivière Famine



Milieus humides

- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, conserver les milieux humides riverains existants d'ici 2025
- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, en milieu urbain, conserver tous les milieux humides ayant un intérêt pour la communauté locale d'ici 2025
- Dans le secteur de la Moyenne-Chaudière, excluant le bassin versant de la rivière Famine, conserver les milieux humides isolés d'ici 2025 situés dans les aires d'approvisionnement des puits d'eau potable municipaux

OCMHH pour le bassin versant de la rivière Famine



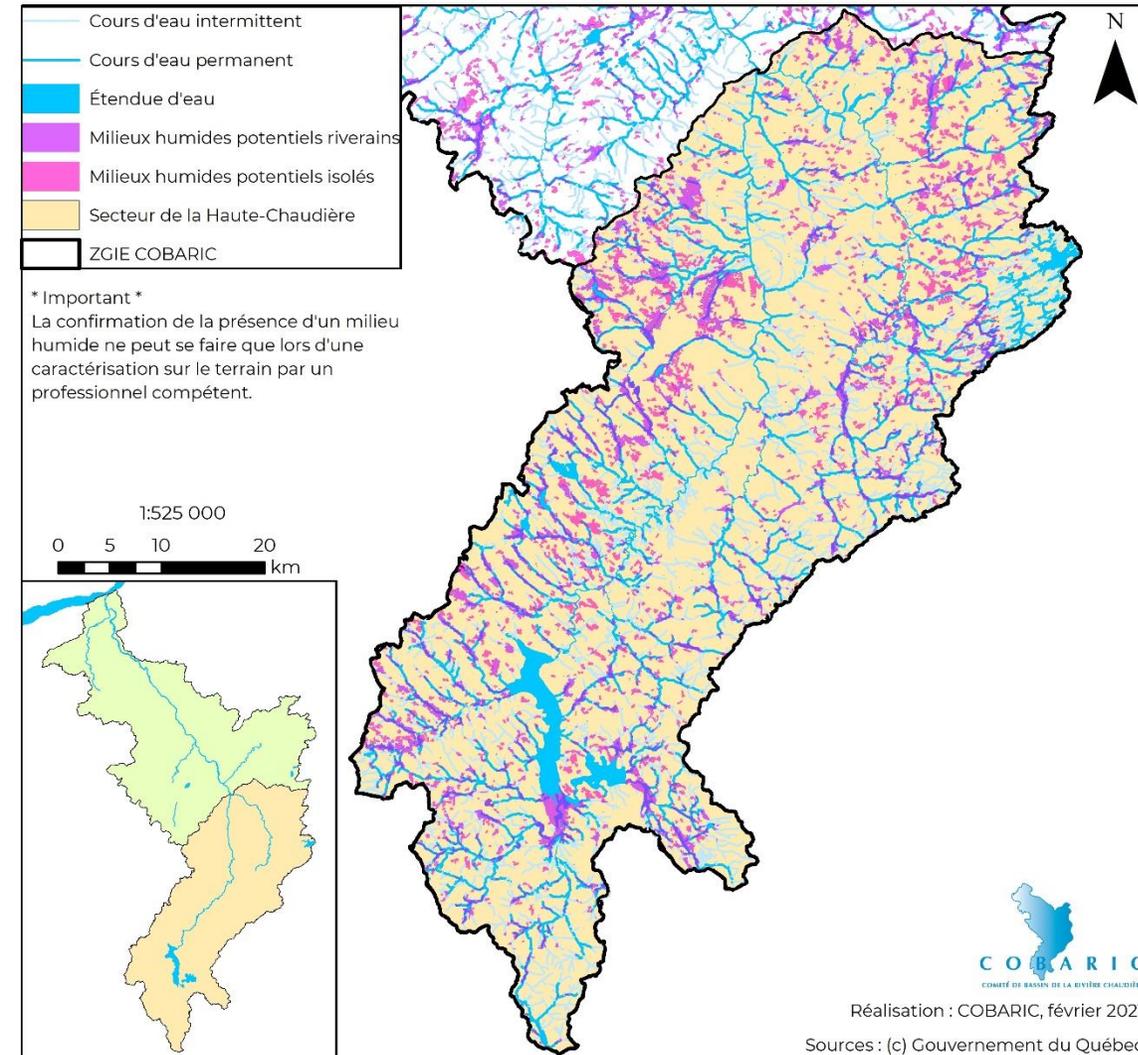
Milieux hydriques

- Dans le bassin versant de la rivière Famine, restaurer les milieux hydriques jusqu'à l'atteinte du seuil de concentration des coliformes fécaux pour les activités primaires d'ici 2030
- Dans le bassin versant de la rivière Famine, conserver le caractère naturel des milieux hydriques en milieu forestier d'ici 2025

Milieux humides

- Dans le bassin versant de la rivière Famine, augmenter la superficie des milieux humides riverains de 50% d'ici 2030

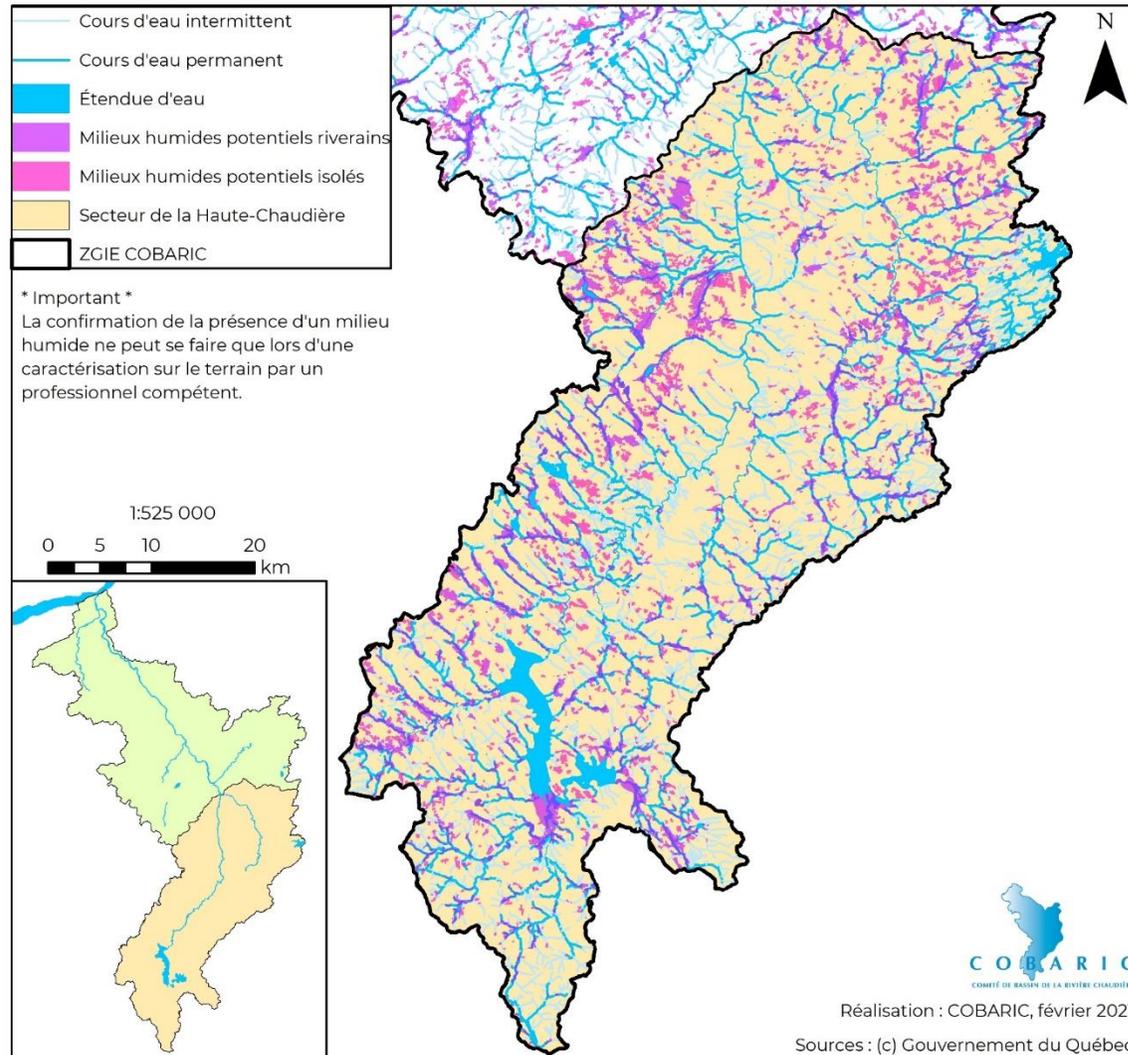
OCMHH pour le secteur de la Haute-Chaudière



Milieus hydriques

- Dans le secteur de la Haute-Chaudière, augmenter la qualité des bandes riveraines lacustres d'une classe d'IQBR standardisée d'ici 2030
- Dans le bassin versant de la Haute-Chaudière, restaurer les milieux hydriques jusqu'à l'atteinte du seuil de concentration des coliformes fécaux pour les activités primaires d'ici 2030

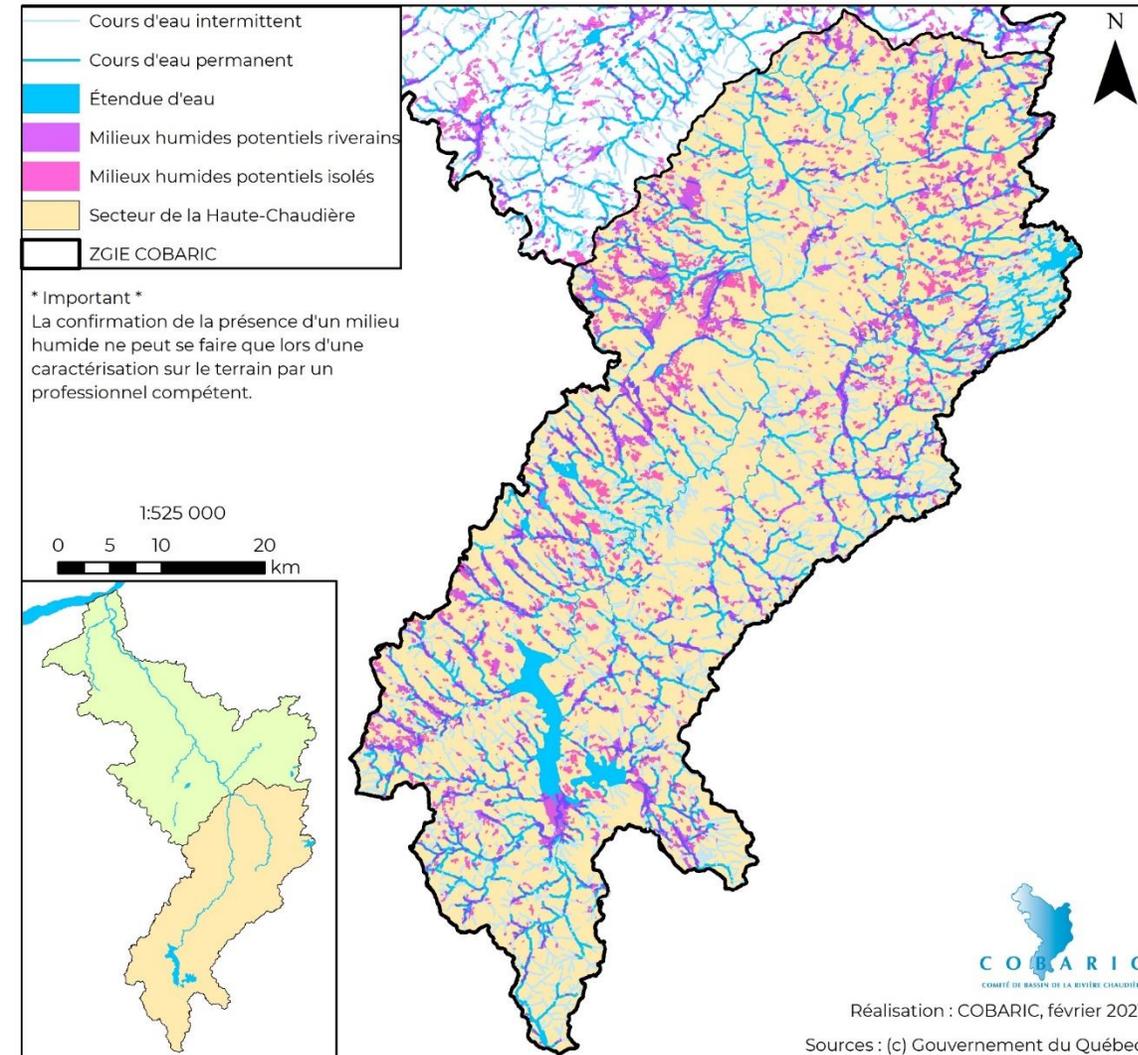
OCMHH pour le secteur de la Haute-Chaudière



Milieux humides

- Dans le secteur de la Haute-Chaudière, excluant le bassin versant du lac Mégantic, augmenter la superficie des milieux humides riverains en amont des sous-bassins versants de 50% d'ici 2030
- Dans le secteur de la Haute-Chaudière conserver les milieux humides isolés d'ici 2025 situés dans les aires d'approvisionnement des puits d'eau potable municipaux

OCMHH pour le secteur de la Haute-Chaudière

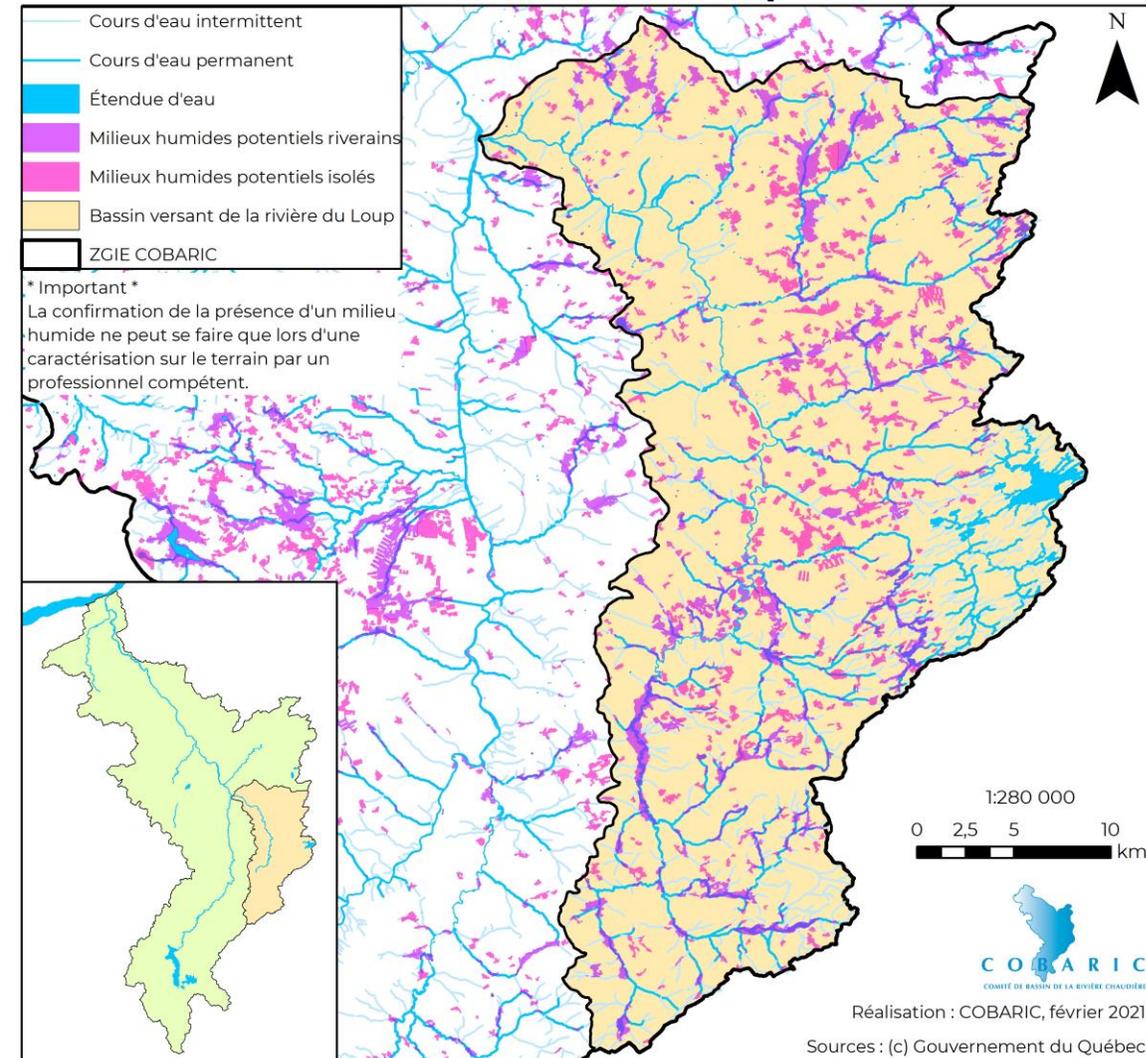


Milieus humides

- Dans le secteur de la Haute-Chaudière, excluant le bassin versant du lac Mégantic, augmenter la superficie des milieux humides riverains en amont des sous-bassins versants de 50% d'ici 2030
- Dans le secteur de la Haute-Chaudière conserver les milieux humides isolés d'ici 2025 situés dans les aires d'approvisionnement des puits d'eau potable municipaux

OCMHH – Haute-Chaudière

OCMHH pour le bassin versant de la rivière du Loup

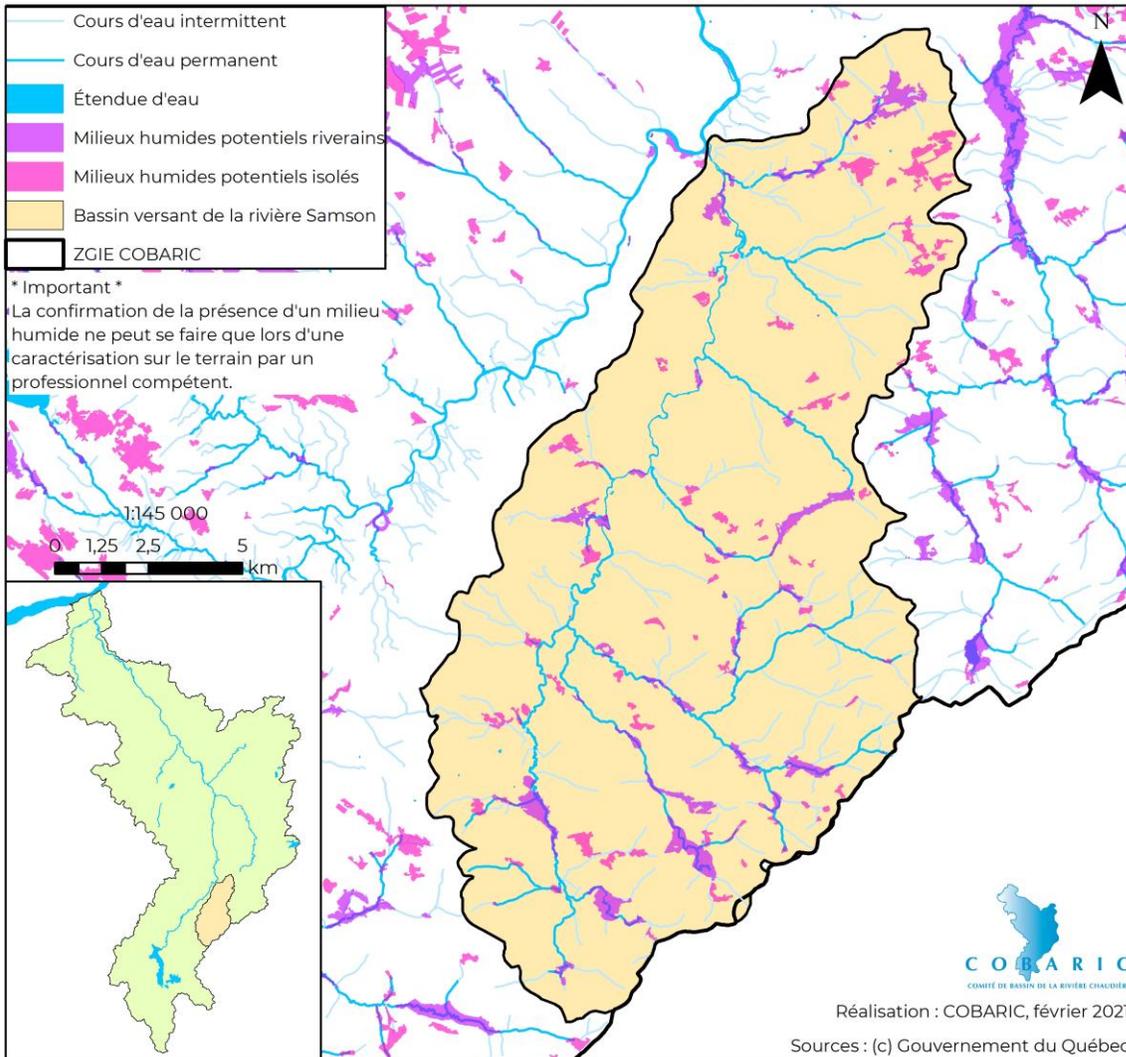


RIVIÈRE DU LOUP

Milieus hydriques

- Dans le bassin versant de la rivière du Loup, conserver le caractère naturel des milieux hydriques en milieu forestier d'ici 2025

OCMHH pour le bassin versant de la rivière Samson



RIVIÈRE SAMSON

Milieus hydriques

- Dans le bassin versant de la rivière Samson, augmenter la qualité des bandes riveraines des cours d'eau d'une classe d'IQBR standardisée d'ici 2030
- Dans le bassin versant de la rivière Samson, conserver le caractère naturel des milieux hydriques en milieu forestier d'ici 2025

Milieus humides

- Dans le bassin versant de la rivière Samson, augmenter la superficie des milieux humides riverains de 50% d'ici 2030

OCMHH pour le bassin versant de la rivière Arnold

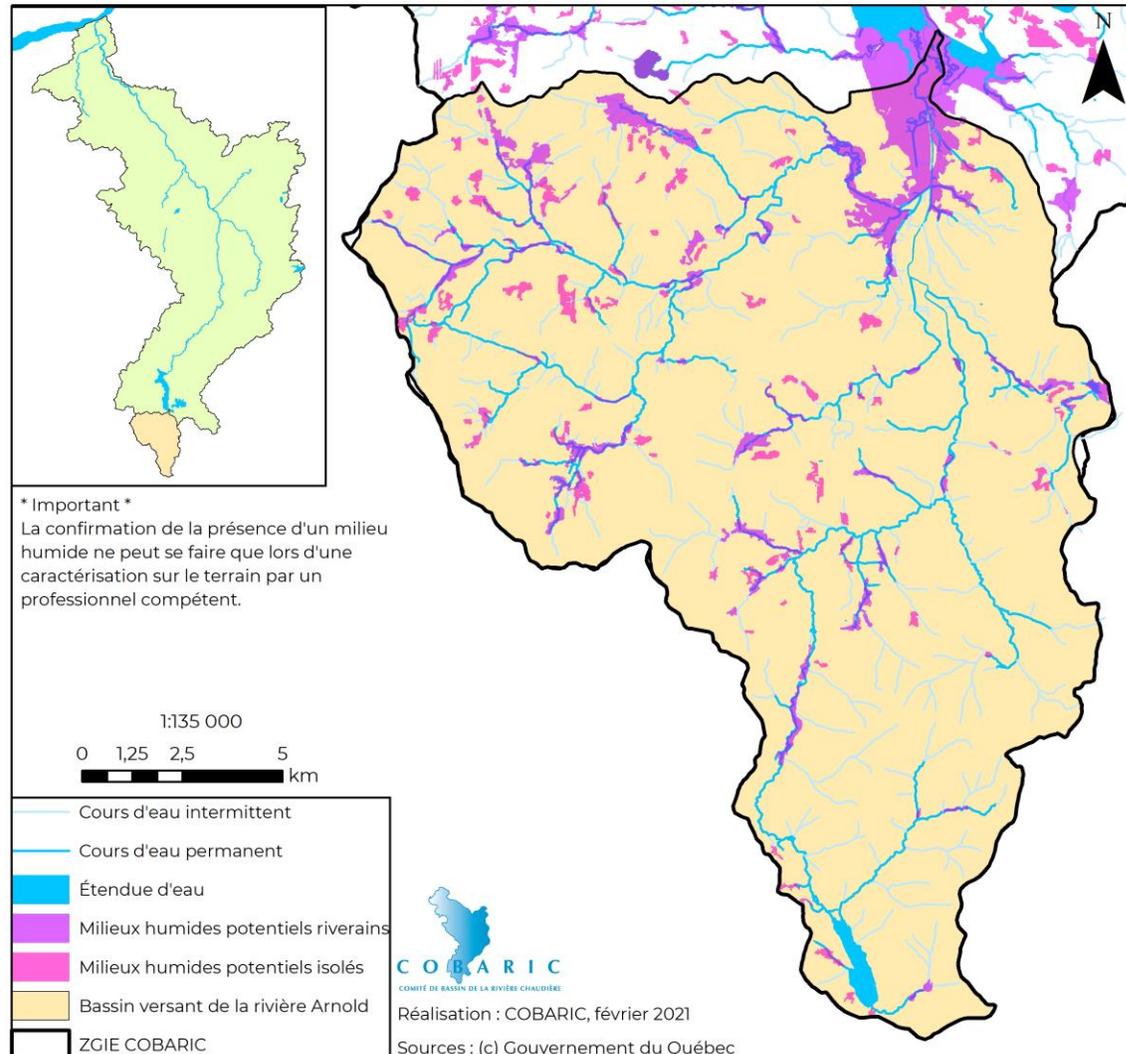
RIVIÈRE ARNOLD

Milieus hydriques

- Dans le bassin versant de la rivière Arnold, augmenter la qualité des bandes riveraines des cours d'eau d'une classe d'IQBR standardisée d'ici 2030

Milieus humides

- Dans le bassin versant de la rivière Arnold, augmenter la superficie des milieux humides riverains de 50% d'ici 2030



Nous joindre

Véronique Brochu, directrice générale
direction@cobaric.qc.ca

Yannick Bourque, chargé de projets et du PDE
pde@cobaric.qc.ca

Marie-Ève Thérooux, coordinatrice de projets et géomatique
coordination@cobaric.qc.ca

Raphaël Leblond, technicien de rivière
riviere@cobaric.qc.ca

Équipe complète : <https://cobaric.qc.ca/>



Rivière Chaudière, Lac-Mégantic
© Robert Mercier